



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Aux destinataires de la procédure
de consultation

Formulaire pour la consultation relative au rapport provisoire sur la planification des soins de longue durée 2023-2025

A transmettre d'ici au 15 mars 2023

en ligne sur <https://www.vs.ch/web/che/consultations-cantoniales-en-cours>

ou par courrier électronique à l'adresse santepublique@admin.vs.ch

ou par courrier postal au Département de la santé, des affaires sociales et de la culture,
Service de la santé publique, Avenue de la gare 23, 1950 Sion,

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme : Fédération des communes Valaisannes FCV

Personne de contact : Stéphane Coppey, Eliane Ruffiner

Adresse : CP 685

3900 Brigue

Téléphone : 078 758 50 05

Date : 2 mars 2023



1. La grande majorité des personnes âgées souhaitent pouvoir vieillir chez elles tout en bénéficiant de prestations de soins adéquates selon leur état de santé et leur degré d'autonomie. Le Valais mène depuis plusieurs années une politique de prise en charge axée sur le maintien à domicile. Le rapport provisoire de planification propose de poursuivre cette politique, avec une croissance modérée du nombre de lits en EMS pour la période de 2023 à 2025, soit 404 nouveaux lits de long séjour au maximum. **Êtes-vous favorables à cette croissance modérée du nombre de lits de long séjour en EMS ?**

Oui entièrement Plutôt oui Plutôt non Non

La FCV soutient la politique de prise en charge axée sur le maintien à domicile. Il va de soi que cette stratégie nécessite également une croissance du nombre de lits de long séjour en EMS, mais celle-ci doit être modérée.

2. Le nombre de lits de long séjour EMS étant limité, il convient de les utiliser essentiellement pour des personnes ne pouvant plus poursuivre leur vie à domicile. La planification des soins de longue durée 2016-2020 avait fixé pour objectif de réduire à 5% la proportion de résidents d'EMS nécessitant peu de soins (catégories de soins 1 à 2). Cet objectif est globalement atteint. Vu la croissance modérée du nombre de lits d'EMS, ce processus doit se poursuivre afin d'éviter des blocages. Ainsi, il est proposé que la proportion de résidents classés dans les catégories de soins 1 à 4, qui s'élève actuellement à 14%, se réduise progressivement pour atteindre 10% au maximum, et cela dans toutes les régions sanitaires du canton. **Etes-vous favorables à la poursuite de la réduction de la proportion de résidents d'EMS nécessitant peu de soins ?**

Oui entièrement Plutôt oui Plutôt non Non

La FCV est plutôt favorable à cette proposition. Pour la gestion d'un EMS, la réduction de la proportion de résidents nécessitant peu de soins peut être un avantage. En revanche, il peut également être précieux pour la vie et les activités d'un EMS d'héberger des personnes nécessitant peu de soins. C'est pourquoi la loi ne doit pas exclure l'accueil de telles personnes. Il faut en outre tenir compte du fait que d'autres constructions sont nécessaires pour les personnes nécessitant des soins importants. Il convient d'en tenir compte lors de la construction ou de la transformation de bâtiments.

3. La politique axée sur une croissance modérée du nombre de lits en EMS pour ces prochaines années nécessite un renforcement des soins à domicile et des structures intermédiaires. Au niveau des soins à domicile, la planification vise une augmentation du taux de recours, mais aussi un accroissement du nombre d'heures de soins par client, de manière à rejoindre le niveau d'offre de cantons comparables au nôtre. Ainsi, le nombre d'heures de soins à domicile pour les personnes âgées de 65 ans et plus, qui se situait à près de 585'000 heures en 2021, devrait progressivement dépasser les 940'000 heures entre 2025 et 2030. Au vu du nombre grandissant de personnes nécessitant des soins à domicile, jusqu'à 97 nouveaux lits de court séjour en EMS et 163 nouvelles places en structures de soins de jour pourront être mis à disposition. **Êtes-vous favorables aux développements prévus pour les prestations permettant aux personnes en perte d'autonomie de poursuivre leur vie à domicile ?**

Oui entièrement Plutôt oui Plutôt non Non

-
4. Le rapport d'évaluation des besoins en réadaptation hospitalière de février 2021 avait relevé l'inadéquation de la prise en charge de certains patients en milieu hospitalier. Pour y remédier, il est proposé de créer des unités de soins de transition (UST) en EMS offrant une prise en charge soignante et thérapeutique spécifique. Ces unités auront pour but d'accueillir temporairement des patients trop faibles pour suivre un programme de réadaptation en milieu hospitalier et ayant besoin de temps et de traitements pour retrouver leurs capacités et leur indépendance. 40 lits d'EMS seraient dédiés à cette fin, en plus des lits de long et court séjours. **Estimez-vous que la création d'unités de soins de transition (UST) en EMS constitue une mesure adéquate ?**

Oui entièrement Plutôt oui Plutôt non Non

Le canton peut uniquement avoir la possibilité de fixer le nombre de lits (UST) acceptable pour l'ensemble du canton. Ensuite, les régions (commissions régionales) décident elles-mêmes du nombre de lits. Les communes ont la responsabilité et doivent donc avoir la compétence de décision.

Le nombre de 40 lits sera probablement suffisant pour un essai pilote. Ensuite, il en faudra certainement plus.

5. Le développement modéré du nombre de lits de long séjour en EMS nécessite un renforcement de la coordination des admissions. Pour y parvenir, il est proposé de confier au service de coordination socio-sanitaire (SECOSS) la gestion des admissions en EMS. Pour cela, le SECOSS devra disposer de ressources supplémentaires et des compétences décisionnelles. Un processus de prise de décision garantissant la neutralité et l'impartialité devra être défini en collaboration avec les divers partenaires impliqués. **Êtes-vous d'accord de confier au SECOSS la gestion des admissions en EMS ?**

Oui entièrement Plutôt oui Plutôt non Non

Nous nous opposons clairement à la modification d'un système qui fonctionne actuellement très bien. Les EMS collaborent très bien au niveau régional pour l'attribution des places dans les EMS. Les communes ont une responsabilité vis-à-vis de la population et sont les premières interlocutrices. C'est pourquoi la gestion des admissions ne doit pas être confiée au SECOSS. Cela constituerait une atteinte importante à l'autonomie des EMS.

6. On estime que près de 900 EPT supplémentaires seraient nécessaires à terme pour couvrir les besoins identifiés par la présente planification, dont plus de 260 en soins infirmiers et plus de 300 titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC) dans le domaine des soins. Les mesures en cours pour former davantage ne suffiront vraisemblablement pas à faire face aux besoins sans changements dans les pratiques. Une profonde réflexion est à mener afin de revoir les modèles de prise en charge, notamment la répartition des rôles et fonctions de diverses catégories professionnelles, la composition des équipes et les dotations. **Partagez-vous l'avis selon lequel il devient nécessaire de revoir les modèles de prise en raison de la pénurie de personnel soignant ?**

Oui entièrement Plutôt oui Plutôt non Non

Il est extrêmement important de maintenir la qualité des soins à un niveau élevé. D'autant plus que les EMS doivent traiter des cas de plus en plus complexes nécessitant des soins importants. Il ne faut pas non plus oublier le secteur des activités (musique, animation...). Là aussi, du personnel qualifié est nécessaire.

7. En lien avec la politique axée sur le maintien de la vie à domicile dans un cadre agréable et sûr, il est recommandé de poursuivre les réflexions sur le développement des appartements à encadrement médico-social et sur la promotion des possibilités d'aménagement du domicile, y compris sur les soutiens financiers à envisager pour ces prestations. **Estimez-vous nécessaire de développer les appartements à encadrement médico-social et les possibilités d'aménagement du domicile ?**

Oui entièrement Plutôt oui Plutôt non Non

Cela est certainement important et peut être pris en charge soit par des privés, soit par les EMS.

8. **Autres observations, remarques ou propositions :**

Nous nous étonnons qu'une planification sur deux ans prévoie l'extension de 400 lits et l'embauche de 900 infirmiers : deux projets qui ne pourront jamais être réalisés. Nous estimons au contraire qu'il est important de réfléchir à des alternatives et à de nouvelles possibilités pour faire face aux défis à venir. Les communes ont un rôle important à jouer dans ces réflexions.